

**DCM\_2026\_05\_22**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
\_\_\_\_\_  
**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**  
\_\_\_\_\_  
**Mairie d'AVIGNON**  
\_\_\_\_\_  
**DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
\_\_\_\_\_

**Séance publique du : 28 SEPTEMBRE  
2026**  
\_\_\_\_\_

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

M. Olivier GALZI, Mme Corinne CHATRIOT, M. Jean-Luc QUEYLA, Mme Emmanuelle ROUX-PANIS, Mme Cécile BENISTANT, Mme Laetitia DOSNE, M. Laurent ROCHUT, Mme Violeta LUKIC, M. Nicolas DONNADILLE, Mme Simone VIDAL, M. Xavier BOURGUE, Mme Nezha ALAMI-MOUMMED, M. Philippe BRUEY, M. Florian BORBA DA COSTA, Mme Djamila HERRY-BOURAS, M. Eric PEYTIE, Mme Isabelle ALTAYRAC, M. Bertrand DESSAUD-DELAYE, Mme Michèle NESME, M. Mattéo BOSO, Mme Annabelle VEGA, Mme Viviane SAVOYE, M. Christian PALY, Mme Valérie WAGNER, M. Thierry DOSNE, M. Michael MC MANUS-SCHOUCHANA, M. Thierry MARTINES, M. Vincent FUCHS, Mme Emmanuelle SOKOLOWSKI, M. Matthias PAPET, Mme Cyrine BLANC, M. Marc GONZALEZ, Mme Corinne MOULIN, Mme Amandine MARQUIS, M. David FOURNIER, M. Mouloud REZOUALI, Mme Anne GAGNIARD, Mme Mathilde LOUVAIN, M. Rémy BLANC, M. Oukacha RTILI, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Anaïs HAUSMANN par M. Philippe BRUEY  
Mme Valérie ISSAUTIER-NOCCA par M. Bertrand DESSAUD-DELAYE  
M. Claude LE ROY par Mme Amandine MARQUIS  
Mme Maryline CROYET par M. David FOURNIER  
Mme Marie-Anne BERTRAND par Mme Anne GAGNIARD  
M. Fabrice TOCABENS par M. Mouloud REZOUALI  
Mme Charline SAVREUX par Mme Anne-Sophie RIGAULT

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Samira HAMOUSSA

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

# AVIGNON

## Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

### 22

**PATRIMOINE - URBANISME** : Désaffectation et déclassement d'une fraction du domaine public sise Place Borodine d'environ 10 100 m<sup>2</sup> dans la perspective de la résidentialisation de la copropriété les Tilleuls

**M. MC MANUS-SCHOUCHANA**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Depuis novembre 2014, la copropriété "Les Tilleuls" a émis le souhait de voir la résidence fermée par un portail automatique. Initialement, cette prise de position vise à apporter sécurité auprès des résidents et préservation des places de stationnements régulièrement envahies par des non-résidents.

Si la problématique de stationnement a été partiellement résolue, 90% de la résidence ayant été clôturée, ce projet de fermeture réglera définitivement l'accès de la résidence et résoudra totalement les conflits restants.

Cette copropriété s'engageant à long terme, assumera toutes les charges liées à l'entretien et la gestion du site. Il s'agit donc pour la ville d'Avignon d'une opportunité de se décharger de la gestion de ce site qui conjugue entretien de la voirie, des espaces verts (pelouse et arbres), et gestion de la plupart des réseaux.

Dans cette perspective de remise en gestion, il convient de revoir l'affectation de cette propriété communale dont l'utilité publique ne paraît plus stratégique. Et, c'est en ce sens que la Ville souhaite faciliter le quotidien des résidents en réorientant ce foncier exclusivement enclavé au sein de la copropriété.

Il convient donc de procéder à la désaffectation de ce bien et au déclassement du domaine public communal afin de permettre sa réutilisation dans un cadre relevant du domaine privé de la commune.

La surface à détacher du domaine public est d'environ 10 100 m<sup>2</sup>.

Un document d'arpentage viendra parfaire l'enveloppe foncière.

Cette division permet d'envisager la cession, à terme, d'intégrer ce foncier dans le cadre d'un projet de résidentialisation de la copropriété.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Dans la mesure où la voirie piétonne et motorisée est d'usage exclusif des résidents, il n'est pas nécessaire d'engager une enquête publique.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,  
**Vu le code général de la propriété des personnes publiques** et notamment l'article L. 2141-1.

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Aménagements urbains, Urbanisme, Travaux

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la désaffectation et le déclassement d'environ 10 100 m<sup>2</sup> de foncier de domaine public communal non cadastré, avant arpentage, sise Place Borodine, 84000 Avignon ;
- **DECIDE** son intégration dans le domaine privé communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

## ADOpte

Pour : 42

Contre : 6

Abstention : 3

Vote non exprimé : 1

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile BENISTANT



**PARVENU A LA PREFECTURE LE** 02/10/2026

**ACTE PUBLIE LE** 15/10/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :